

Docteur H. QUILICHINI

Ancien Interne des Hôpitaux de Lyon
Ancien Chef de Clinique à la Faculté
CHIRURGIE PLASTIQUE
RÉPARATRICE ET ESTHÉTIQUE

14-12-06

CLINIQUE DU TONKIN

Rue du Tonkin
69100 Villeurbanne

Tél. 78 89 81 81
78 89 41 60

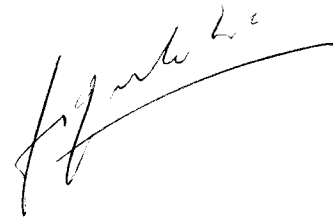
Je soussigné, Henri Quilichini, demeurant à
Jalla (Commune de San Giovanni Lupatton), certifie avoir rendu
le 11 Avril 2003 à la mairie de Jalla pour y remplir le registre
d'enquête sur la concession des puits hydrauliques avec déclaration
d'aptitude publique.

Je n'ai pu être de mention sur l'autre registre
spécial, concernant la mise en compatibilité du PDS de Jalla,
mais j'ai simplement assisté à la mairie dont ce registre
était rempli - l'opération s'est poursuivie en fin de matinée et
en début d'après midi.

L'après midi, sous mes yeux, le registre de la
mise en compatibilité a été rempli par le Président de
l'ADRI et son épouse en présence de Monsieur Joseph Belfrage
en fonction d'après lui qui les prenant de tesmoins avant
seize heures. C'était là en effet la limite de l'enquête.

Je me suis ensuite retiré.

En foi de quoi ce témoignage est dressé pour
valoir ce que de droit.



Consigner le schéma d'aménagement
de La Corse qui a valeur d'aménagement
territorial en application de l'article L 144-5
du Code de l'Urbanisme.

7 c : l'exécution doit être respectée

Avis défavorable -

A Levie le 11/04/03, 16h

ADRE
ASSOCIATION DE DEFENSE DU
RIZZANÈSE E. DE SON ENVIRONNEMENT
20112 ZOZA - 44/98

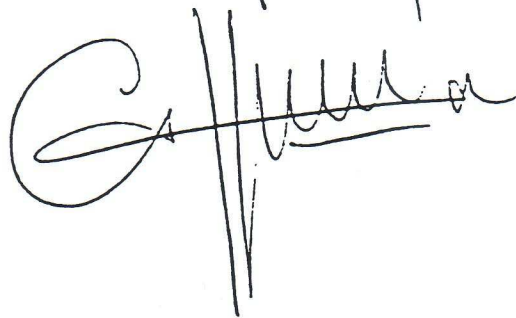


11/4 16h

Clos le présent registre,

A Levie, le 11. Avril 2003

le Maire,



Après réception d'un dossier provisoire relatif à la présente démarche et un premier examen de celui-ci par la commission d'enquête, désignée par la suite sous le terme de "la commission", une visite des lieux a été organisée le 11 décembre 2002 avec le maître d'ouvrage pour permettre à la commission d'appréhender les données de terrain et avoir une appréciation d'ensemble des travaux envisagés dans l'opération.

Le registre destiné à recevoir les observations du public vis à vis de la présente démarche, a été déposé en mairie de LEVIE, seule commune concernée par l'opération. Ce registre a été dûment ouvert et paraphé à l'ouverture de l'enquête, le 11 février 2003.

Les séances prévues pour l'accueil du public se sont tenues en mairie de LEVIE, aux dates prescrites par l'arrêté préfectoral ci-dessus mentionné.

L'enquête a été close le vendredi 11 avril 2003, selon les dispositions de ce même arrêté. Le registre correspondant a été envoyé à la préfecture d'Ajaccio qui l'a adressé au président et aux différents membres de la commission le 28 avril 2003. Ce registre est joint en **annexe** au présent rapport.

Durant la période d'ouverture de l'enquête conjointe, aucune observation n'a été portée sur le registre relatif à cette procédure d'enquête. Cependant une observation (référence n°12) portée sur le registre, déposé en préfecture de Corse du Sud, relatif à la concession de force hydraulique et un mémoire, notamment porté au registre de la sous-préfecture de Sartène, abordent un point de la présente démarche : est mentionnée une opposition au déclassement prévu d'un espace boisé.

Le déroulement de cette enquête ayant ainsi été exposé, les dires et conclusions de la commission feront l'objet d'un document spécifique, 2^{ème} partie du présent rapport d'enquête : "Conclusions motivées" de la commission d'enquête.

Fait à Porto Vecchio, le 24 juin 2003,

Mr François Antoine LECA, président

MM Charles BONHOMME

Charles Antoine GRISONI,

Jean-Louis INIAL,

Yves POGGI, membres

Ouvert le présent registre par le commissaire enquêteur soussigné, le 11 mars 2003, selon les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°03-0220 du 11 février 2003,

L'Ingénieur Général du GREF
Honoraire

J.L. INIAL

11/04/2003 15h40'

La mise en compatibilité' du plan d'occupation des sols consisterait à ce que des espaces boisés classés soient sacrifiés en vue du projet soumis à l'enquête publique. Il me paraît injustifiable de sacrifier des arbres - source d'oxygène - qui gardent les sols et l'humidité - à un projet injustifié - Je suis contre ce déclassement et donne un avis très défavorable.

C. de Madailles

11 avril 2003 - 15h50

À titre personnel, je suis tout à fait opposé au déclassement d'espaces boisés classés, d'une part en regard au respect du caractère naturel de ces espaces, d'autre part en raison de la richesse culturelle et paysagère en ces lieux et enfin à cause de l'ancienneté et de la nouveauté du projet invoqué pour ce déclassement au nom de la mise en compatibilité'

À Levie le 11/04/03

Luciano MITTEI

